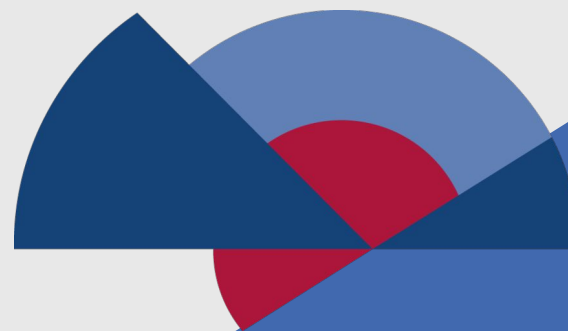


Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie

Enquête ANTIPOL



Tony VUILLEMIN

1 – Description de l'enquête ANTIPOL

2 – Présentation du questionnaire

3 – Résultats

1 – Description de l'enquête ANTIPOL : objectifs, champ, échantillon...

Existe depuis 1991

Tous les ans : Mesurer les investissements et les études réalisés par les établissements industriels pour protéger l'environnement

- **Montant et descriptif des dépenses**
- **Par domaine : eaux usées, déchets, énergie, protection du climat, paysages, sols...**

Tous les 3 ans : Mesurer les dépenses courantes : Dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements de protection de l'environnement

Champ de l'enquête :

Sont interrogés :

- Les établissements en France
- à partir de 20 salariés
- dont l'activité principale est industrielle
(divisions 05 à 35 de la nomenclature d'activité française)

Base de sondage : Environ 24 000 établissements

Échantillon enquêté : 11 500 établissements

Échantillonnage :

- Exhaustif pour les établissements de 250 salariés ou plus
- Stratification : Activité (Naf rev 2), effectifs (par tranche) et région
- Les 6 entreprises de l'énergie (EDF, Enedis, etc.) sont interrogées au niveau Unité légale

- **Temps de réponse médian :**
20 minutes en 2023 / 1 heure 15 en 2022
- **Temps de réponse moyen :**
48 minutes en 2023 / 1 heure 56 en 2022
- **Taux de réponse 2023 : 82 %**

2 – Présentation du questionnaire

Premier module pour collecter des informations qui peuvent expliquer des dépenses importantes de protection de l'environnement:

- **Présence d'installations classées pour la protection de l'environnement**
- **Certification à une norme environnementale (ISO, EMAS)**

Deuxième module : Domaine des dépenses antipollution

- **L'établissement indique les domaines pour lesquels il a réalisé une dépense antipollution :**
 - **Eaux usées**
 - **Énergie renouvelable**
 - **Économie d'énergie**
 - **Protection de l'air et du climat**
 - ...

Un module pour chaque domaine

Au sein d'un domaine, l'établissement indique si la dépense est :

- Une étude en prévision d'un investissement**
- Un investissement spécifique**
- Un investissement dans des technologies de production moins polluantes**

Études en prévision d'un investissement :

- **Montant de l'étude :** Si un établissement effectue une étude en interne, le montant représente les salaires du personnel au prorata du temps passé sur l'étude.
- **Part liée aux achats de service**
- **Champ libre pour décrire l'étude**

Investissements spécifiques : Investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

Les établissements doivent renseigner :

- **Les montants par nature :**
traitement et élimination, mesure et contrôle, recyclage, prévention
- **Les dépenses de compensation :** Liées à un dispositif réglementaire.
Si les mesures prises pour réduire l'impact d'un projet sur l'environnement sont jugées insuffisantes, l'établissement doit mettre en œuvre des mesures compensatoires (abri pour la faune, restauration de berges...)
- **Champ libre pour décrire les investissements spécifiques**

Investissements dans des technologies de production moins polluantes :
Achats d'équipements de production plus performants, en matière
environnementale, qu'un équipement standard

Les établissements doivent renseigner :

- **Le montant global de l'investissement**
- **Surcoût par rapport à un équipement standard, moins performant en matière environnementale**
- **Champ libre pour décrire les investissements**

Un module consacré aux autres études : Dossier ICPE, dossier certification, études d'impact, mesures/relevés de pollution, études réglementaires, audits...

- Les montants de l'ensemble des études réglementaire
- La part des achats de service
- Champ libre pour décrire ces études

Un module consacré aux motivations et aux aides publiques :

- **Principale motivation à investir**
- **Dispositif de soutien public (si oui lequel)**
- **Part de l'aide publique dans la dépense d'études et d'investissements**

Dépenses courantes :

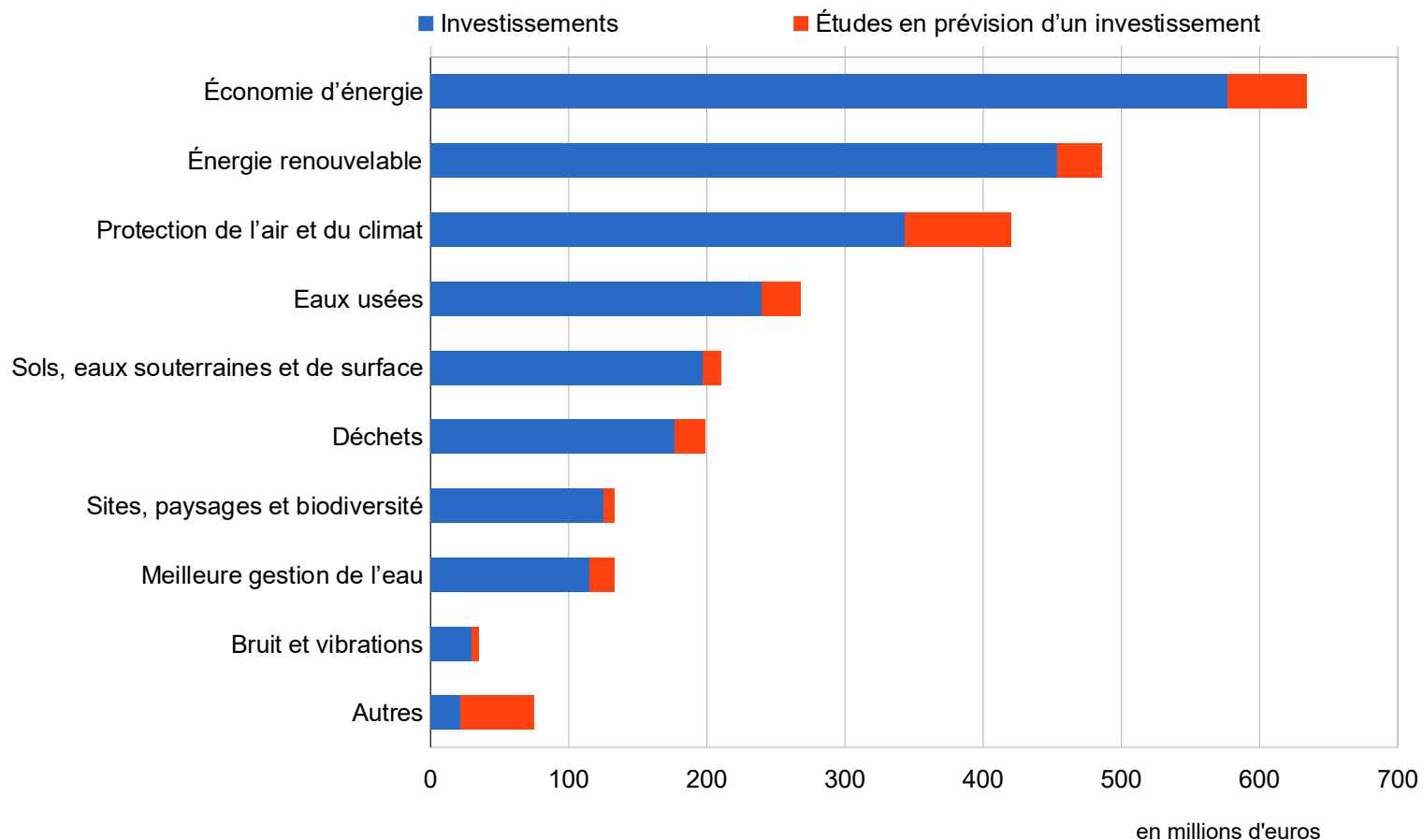
- **Dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement :**
 - **Externes (facturés par des tiers) ou internes (frais de personnel)**
 - **Par domaine**
- **Paiement de taxes et de frais courants : Déchets**
- **Management environnemental**

Évolution des domaines :

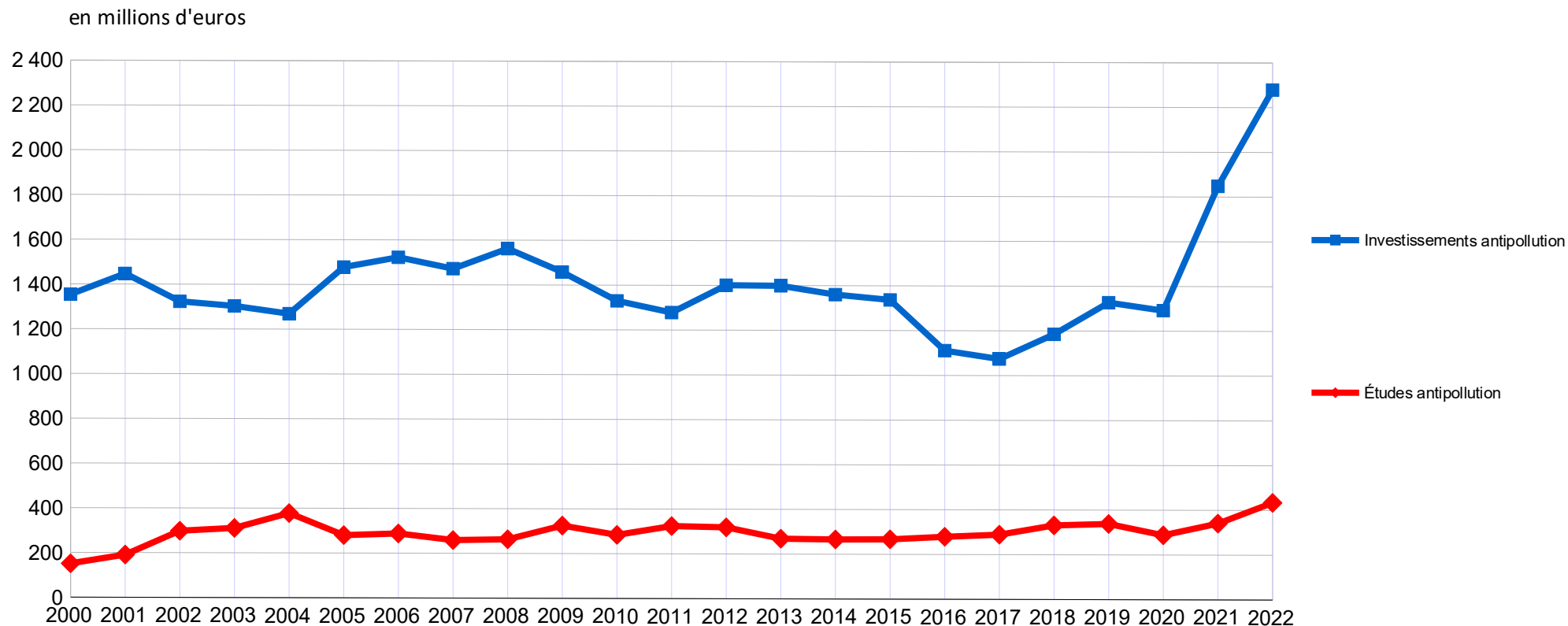
- En 2021 :
 - Ajout du domaine « Énergie » (Énergies renouvelables + technologie de production moins énergivore)
 - Ajout des sous-domaines « Gestion de l'eau » et « Recyclage des déchets »
- En 2022 :
 - Les 2 domaines « Protection de l'air » et « Limitation des gaz à effet de serre » ont été fusionnés en « Protection de l'air et du climat »
 - Ajout du domaine « Captage du carbone » et « Économie d'énergie » (Investissements spécifiques)

3 – Résultats de l'enquête

Dépenses antipollution 2022 par domaine



Dépenses antipollution de 2000 à 2022



Tony Vuillemin

Responsable de l'enquête Antipol

tony.vuillemin@insee.fr

0187696171



Mesurer pour comprendre